

TES2 :

Epreuve composée n°1

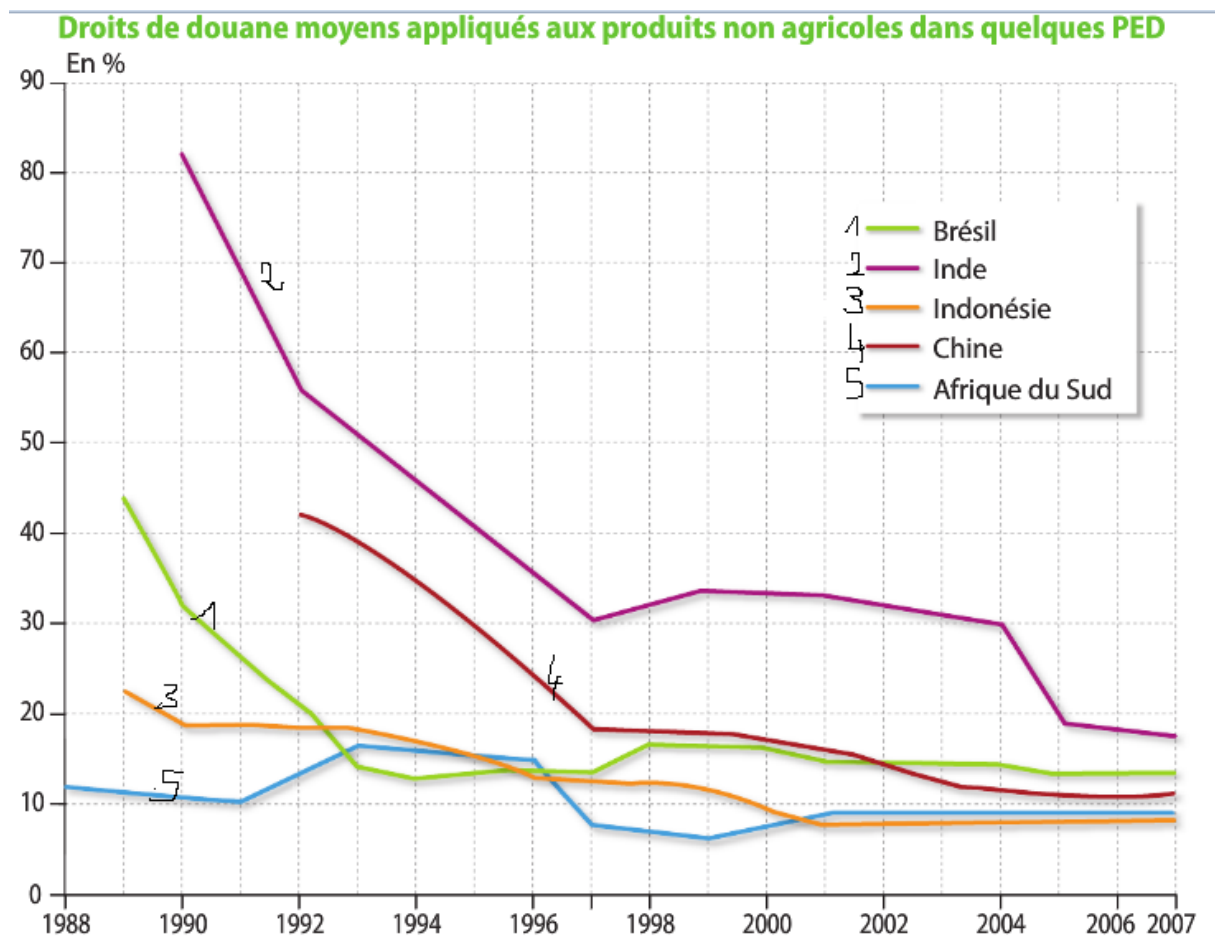
Partie 1 : mobilisation des connaissances / 6 points

Q1) Quels sont les déterminants de la spécialisation d'un pays ?

Q2) Expliquer le processus de destruction créatrice

Partie 2 : étude d'un document / 4 points

Vous présenterez ce document puis expliquerez l'évolution des droits de douanes dans les pays en développement dont il est question.



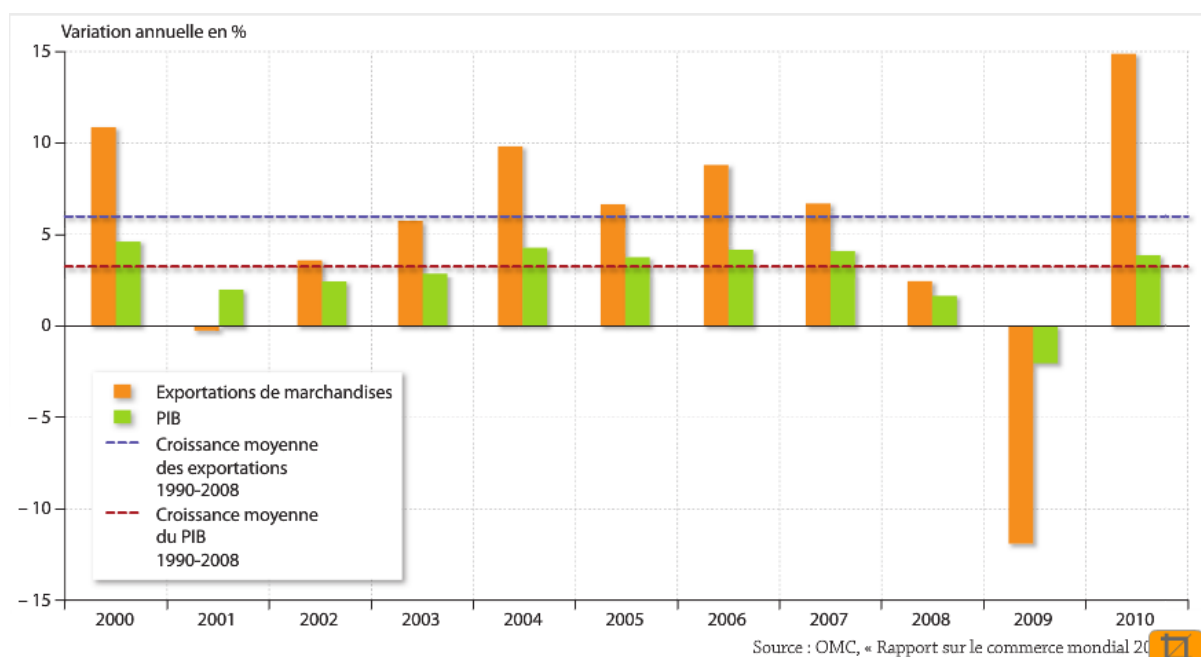
Source : Nations unies (2008), Base de données Trains (système d'analyse et d'information commerciales), Synthèses, OCDE, mars 2008

2008

Partie 3 : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire / 10 points

Sujet : Analyser les effets de l'ouverture des pays aux échanges internationaux.

2009



On retrouve en Chine ce qui a fait le succès des autres économies asiatiques qui l'ont précédée, un développement marqué par : la prédominance de l'investissement industriel ; l'appui de plus en plus marqué sur le commerce international et ce notamment depuis l'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) au début des années 2000 ; le retrait de la part de la consommation des ménages réduite en dix ans de 45 à 35 % du PIB en dix ans.

Ainsi la Chine a mené une politique économique combinant ouverture aux investissements directs étrangers et abaissement progressif des droits de douane. Ceci s'est traduit par une industrialisation et une urbanisation rapides, notamment des zones côtières, faisant passer la population urbaine à près de 50 % de la population totale ; une accélération des échanges extérieurs, et une croissance et un enrichissement

général importants. La Chine applique clairement le principe de substitution des importations par la maîtrise progressive de technologies initialement importées en s'appuyant sur sa compétitivité-prix. Le secteur du textile a été une fois de plus l'illustration la plus spectaculaire de ce processus de développement. Actuellement, le ferroviaire, ou même l'aéronautique, est en passe de connaître le même processus de montée en gamme et d'appropriation progressive par « transfert » de la technologie dans un secteur considéré comme souverain. De ce point de vue, il ne fait aucun doute aux acteurs concernés que la Chine sera, d'ici dix à quinze ans, le 3^e producteur mondial d'avions aux côtés de Boeing et Airbus.

Patrick Artus, Jacques Mistral et Valérie Plagnol,
« L'émergence de la Chine : impact économique et implications de politique économique »,
rapport du CAE, juin 2008